

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Candidatures au C. C. — Les traitements au Grand Conseil. — Les bons et fidèles serviteurs. — Baisse... et réflexions.* — GENÈVE : U. I. P. G. MESSIEURS : *Séance du 8 janvier.* — U. I. P. G. DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Informations. — Autre requête.* — JURA : *Examens. — Culture physique.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : P. HENCHOZ : *A propos de publications illustrées pour la jeunesse.* — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin (suite).* — PRATIQUE : *Des textes (communiqués par A. LAGIER).* — VARIÉTÉ : P. CHESSEX : *Vivant alphabet. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CANDIDATURES AU C. C.

Avec une belle et enthousiaste unanimité, la section d'Orbe a désigné Clovis Grobéty, instituteur à Vallorbe, comme candidat au C. C.

Cet heureux choix mérite de retenir l'attention de tous les collègues de la S. P. V. Notre candidat réunit les qualités requises pour être un membre accompli de l'exécutif central. Dévoué, persévérant et courtois, il a su se faire apprécier très rapidement au sein de notre section comme dans celle de Lavaux où il passa plus d'une décade.

Collègues de tout le canton, si vous accordez votre confiance à Clovis Grobéty, vous ferez une excellente nomination et vous donnerez satisfaction à une section qui, par son effectif et sa vitalité, a bien le droit d'être représentée à la rue Mauborget.

— La Section de Cossonay a présenté, comme candidat au C. C., *M. Michel Ray*, maître primaire-supérieur à Cossonay.

Nous tenons à faire remarquer que la section de Cossonay n'a pas eu de représentant au C. C. depuis 28 ans, et que notre candidat est suppléant au dit comité depuis les élections de 1935.

Notre collègue Michel Ray a toutes les qualités requises pour remplir cette fonction ; nous avons pu apprécier, dans notre section, sa parfaite compétence et son grand dévouement.

LES TRAITEMENTS AU GRAND CONSEIL (suite)

Dans son exposé, la Commission des Finances déclare, à propos de la réduction des traitements et pensions : *C'est une somme importante, assurément, mais il faut se souvenir qu'en même temps le Grand Conseil demande aux contribuables une augmentation d'impôts de 1 million de francs... et qu'il annonce pour le courant de 1936 d'autres réductions, par voie de réformes administratives, qui atteindront un chiffre important.*

1. — Nous demandons quels sont les contribuables qui paieront la grosse part de l'augmentation des impôts ? 2. — Nous refusons de nous laisser leurrer

par la promesse de réformes administratives auxquelles l'Etat ne consentira que si on les lui impose ; (voir pour preuve la réponse de M. le conseiller d'Etat *Bosset* à l'interpellation *Jan*, d'*Oron*, séance du mardi 17 décembre !).

Venons-en maintenant à la discussion ; je résume le 1^{er} débat : Ont parlé en notre faveur *M. Viret*, qui défend le statu quo et la théorie du pouvoir d'achat ; *M. J. Peytrequin*, lequel plaide chaleureusement la cause du 8 % sans progression ; il est appuyé par *M. le prof. J. Chuard* et par *M. Burki* (*Romanel*). *M. Grin* (*Belmont*) est partisan du projet du Conseil d'Etat. C'est aussi l'avis de *MM. Jaques* (*Nyon*) et *Lavanchy* (*Yverdon*). *M. le Dr Wanner* propose une progression différente et *M. Hirzel* lance le 9 %.

Ont pris position dans l'autre camp : le Conseil d'Etat, en ne défendant pas du tout son projet — c'est à croire qu'il n'y tenait pas tellement ! — *M. Raymond*, président de la Commission et rapporteur, qui joua le grand premier rôle et parut mener tout le monde à sa guise. *M. Freymond*, en niant la théorie du pouvoir d'achat. *M. J. Piot* (*Vuarrens*), lequel espère qu'il ne s'agit que d'un premier pas vers la baisse... (C'est déjà le second, *M. Piot* !) *MM. Simon et Méan* qui épaulent le 10 %. Et surtout, que je n'oublie pas *M. G. Gallay* (*la Vallée*), puisqu'il nous a montré tout au long de la « campagne » combien grande était son affection, vaste sa compréhension et généreux ses sentiments !

L'on sait, par la lecture des journaux, ce qu'il advint en fin de compte : six projets ou propositions furent successivement opposés et il n'en sortit pas que du vent ! La votation consacra le triomphe de la Commission des Finances dont la presque totalité a, elle aussi, **bien mérité du pays** !

Second débat. — *M. le Dr Wanner* dépose un nouvel amendement tendant à faire accepter une échelle conciliant le projet de la Commission et celui du Conseil d'Etat. Cet amendement habile, bien étudié, eût eu quelques chances de passer s'il fût venu plus tôt. Il réunit 37 voix contre 74 au projet de la Commission.

M. Hirzel exprime la déception du personnel. Il reprend sa proposition de 9 % qui fait 28 voix. La Commission l'emporte à nouveau.

L'appel nominal proposé par le groupe socialiste (il faut 20 voix) fait se lever 15 mains y compris celles de 2 radicaux. L'appel nominal est repoussé.

M. Chuard propose d'assimiler aux chefs de familles les célibataires ayant des charges légales. *M. le rapporteur* s'y oppose, ainsi que *M. le Dr Chollet* (*Bex*). *MM. Wanner et Masson* soutiennent l'amendement. *M. Méan* le combat à son tour, puis *M. le conseiller d'Etat Fischer*, celui-ci pour des raisons juridiques. *M. Lavanchy* (*Yverdon*) est d'avis que l'exonération de 500 fr. contenue dans la loi d'impôts pourrait servir de base. *M. Grin* parle derechef en faveur de la puissance d'achat. *M. Masson* : Il suffirait de fournir la preuve que les charges ont été réellement supportées ; et *M. Golay* introduirait comme garantie la notion de l'entretien complet. Encore une fois, *M. le Dr Chollet* ne veut rien de tout cela. En votation, l'amendement *Chuard* est rejeté.

M. Jean Peytrequin a déposé lui aussi un amendement qui connaîtra un sort meilleur : créer une nouvelle tranche d'exonération pour les familles comptant 4 enfants et plus. *M. le rapporteur* comme *M. Méan* se déclarent d'accord. En votation, l'amendement *Peytrequin* est adopté à l'unanimité moins cinq voix. Ainsi 45 familles d'instituteurs environ auront droit à une exonération de 4000 fr. au lieu de 3500.

Nous félicitons notre collègue *Viredaz, d'Oron* et *M. Thévoz* de la gendarmerie, qui se sont employés dans ce sens.

En résumé, c'est le seul point où nous ayons obtenu une petite satisfaction, et pourtant, que de démarches entreprises par votre comité comme par celui des T. F. ! Et l'on continuera de nous tresser des couronnes en papier !...

Alex. CH.

LES BONS ET FIDÈLES SERVITEURS

Dura lex sed lex. On a réussi à plumer la poule sans trop la faire crier. Taux progressifs au fédéral, taux uniforme au cantonal. Nous restons perplexes. « Y aurait-il deux vérités, l'une fédérale, l'autre cantonale ? » a-t-on très judicieusement fait remarquer. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » disait Pascal.

Le 10 %, le 15 %... le ... On criera de nouveau haro sur le fonctionnaire, le retraité, « ce pelé, ce galeux » ; c'est d'eux que vient tout le mal. Et ils se plaignent encore, dans leur « fromage de Hollande » ! Pourquoi sont-ils entrés au service de l'Etat ? « Rien que la mort n'est capable d'expier leur forfait » disait déjà le fabuliste.

Les bons et fidèles serviteurs du pays veulent bien faire leur part de sacrifices. Après les avoir frappés, le législateur essoufflé tâtonne, hésite. Essaierait-il d'aller plus loin, à grand'peine ! ? C'est moins facile qu'un % à rogner ! Le bon exemple a une grande puissance de rayonnement. Peut-être, un jour, la belle sincérité, la précision mathématique du fonctionnaire envers le fisc... Le budget sera alors en équilibre... tout à fait stable !

Foin des récriminations et du mécontentement ! Reprenons le travail, ce consolateur et dispensateur de joie ; continuons notre belle tâche avec courage, enthousiasme et fidélité. La moisson est grande et il y a beaucoup d'ouvriers. Soyons toujours plus de bons et fidèles ouvriers. Peu importe la place occupée dans l'édifice, pourvu que nous aimions la maison !

Espérons que notre pays ne donnera pas raison à M. Jean Giraudoux qui écrit dans un journal français : « Au lieu de soutenir les instituteurs, qui sont le fondement moral du pays, on leur dispute avec acharnement leur médiocre traitement, et, par cet acharnement même avec lequel on les combat, on les éloigne de leur tâche et on les amène à la politique... »

L. P.

BAISSE ... ET RÉFLEXIONS

— Le principe des traitements adaptés aux charges de famille semble être sauvegardé dans l'échelle de réductions. Mais... avez-vous compté à combien s'élèvent, en pratique, les différences entre un chef de famille et un célibataire ? Ces différences sont ridicules. Ne pourrait-on pas enfin tenir compte des conditions de vie, de la famille spécialement, dans le traitement lui-même ?

— A quand le paiement par l'Etat ? Combien de nos collègues, à la campagne, ne sont pas payés régulièrement, ou le sont par des boursiers sans tact ?

— Que pensent faire nos autorités pour que chacun paye, comme « le traitement fixe » sa part *loyale* d'impôt sur le produit du travail ? Il y a là une magnifique source de revenus pour le portemonnaie cantonal, et un beau champ d'activité pour nos zélés députés !

Exemple vrai : un agriculteur aisé, membre de la commission scolaire, nous disait :

— Produit du travail ?? Nous sommes 7. Or, $7 \times 0 = 0$. Donc je mets 0. Tout heureux quand on peut tourner. — Et nous donc !...

— Petit compte : réduction 10 %, retraite 7 %, impôt, 3 % environ : au total, 20 %... que nous ne touchons pas.

— En 1934, la Confédération a distribué aux cantons, pour l'agriculture, 98 millions de francs et pour l'école 11 millions !

— Les communes peuvent-elles baisser de 10 % l'indemnité de logement ? Bien entendu les locations ne baisseront pas d'autant, ou pas du tout.

— La S. P. V. pourrait-elle tenter une classification des localités pour adapter l'indemnité de logement aux conditions locales ? Plusieurs collègues seraient mieux armés pour réclamer.

Il serait intéressant de savoir quelles communes n'ont pas appliqué la réduction.

— Combien avons-nous de collègues au Grand Conseil pour nous défendre ? Combien sont les agriculteurs pour « se » voter des subventions, subsides, etc. ?

M. R.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

COMPTE RENDU

de la séance du 8 janvier.

L'U. I. P. G., section des Messieurs, a tenu le mercredi 8 janvier sa première séance de nuit, convoquée pour la discussion des thèses présentées sur la question du Congrès.

Disons très franchement que cette séance a déçu la plupart des assistants, car la discussion s'éternisa surtout sur des questions de procédure. A noter une protestation de la Commission unanime contre le ton peu courtois employé dans les dernières séances par certains critiques du rapporteur de la majorité, et un « savon » à la Commission elle-même qui a refusé de laisser corriger ses thèses par des collègues n'ayant pas suivi ses travaux.

La discussion s'engagea donc fort tard et seul le préambule amendé fut adopté. La thèse 1 put à peine être adoptée, et l'assemblée, constatant qu'il était impossible de procéder à un examen approfondi et aboutir à un vote significatif, décida d'envoyer au Bureau de la S. P. R. les thèses de la majorité et de la minorité, sans spécifier de préférence pour les unes ou pour les autres.

Solution de sagesse, peut-être..., mais que tous n'ont pas appréciée autant qu'elle l'aurait mérité, à moins que la sagesse n'ait exigé une solution plus nette...

G. W.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

L'assemblée administrative aura lieu le **mercredi 29 janvier**, à 17 heures, salle II, Département de l'Instruction publique.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal ; communication du Comité ; rapport de la trésorière ; rapport des vérificateurs des comptes ; rapport sur la marche de l'Ouvroir ; rapport de la présidente ; élection de la présidente ; élection du Comité ; nomination des déléguées ; fixation de la cotisation pour 1936 ; propositions individuelles.

Nous rappelons l'article 5 des statuts : « Cette assemblée est obligatoire pour les membres actifs ; une amende d'un franc est infligée aux membres absents qui ne présentent pas *par écrit* une excuse reconnue *valable* par le Comité. » Cette année, une convocation sera envoyée à chaque membre ; elle servira de *contrôle* à la séance du 29 janvier (prière de la conserver).

Le Comité demande instamment à tous les membres de la section de s'intéresser à la formation du Comité de 1936, de présenter des candidatures nouvelles. Toutes les propositions doivent être envoyées à la présidente, *Mme Miffon, rue Schaub 2*, jusqu'au *samedi 25 janvier*.
H. N. L.

NEUCHÂTEL

INFORMATIONS

Conférence. — M. André Clerc, directeur des écoles de la Mission suisse dans l'Afrique du Sud à Lourenço-Marques, se met à la disposition de nos sections pour leur donner une conférence sur un sujet qui nous paraît intéressant : *La mentalité de l'écolier noir*. M. André Clerc est en séjour à Cernier, chez son père, M. Jean Clerc, pasteur ; s'adresser directement à lui pour tous renseignements.

Cours universitaire. — Un cours universitaire comprenant trois conférences sera donné, à La Chaux-de-Fonds, par M. *Edmond Guyot*, directeur de l'Observatoire, aux dates suivantes : *21 janvier, 4 février, 18 février*.

Le conférencier traitera les sujets que voici : 1. Les observations météorologiques et leur utilité. 2. La prévision scientifique du temps. 3. Les relations entre les phénomènes astronomiques et météorologiques.

Ce cours est organisé sous les auspices du Département de l'Instruction publique, avec la collaboration de l'Université, de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds et de la Société pédagogique neuchâteloise.

M. Guyot est un conférencier clair, simple et précis ; il saura intéresser ses auditeurs et nous recommandons vivement à nos collègues des Montagnes d'aller l'entendre.
J.-Ed. M.

AUTRE REQUÊTE

Le *Bulletin* a donné le texte de la lettre adressée par notre Comité central au conseil d'Etat pour exposer le point de vue de la S. P. N. en ce qui a trait aux réductions de traitements.

Nous tenons à mettre aujourd'hui sous les yeux des membres de notre association la requête que les Sociétés cantonales de fonctionnaires et de membres du corps enseignant ont fait parvenir au Grand Conseil. Chaque député en a reçu un double :

Neuchâtel, décembre 1935.

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

La situation financière du canton, déjà difficile par elle-même, s'est encore aggravée depuis ce printemps et a mis le Conseil d'Etat dans la nécessité de vous proposer diverses mesures pour rétablir l'équilibre du budget cantonal. Ces mesures sont de deux sortes : les unes prévoient l'introduction de nouveaux éléments de recettes ; les autres de nouvelles réductions de dépenses.

Dans ces dernières, les traitements servis aux titulaires de fonctions publiques

ne sont pas oubliés, et le gouvernement préconise de les soumettre à un abattement tel qu'une économie de 800 000 fr. puisse être réalisée.

Les titulaires de fonctions publiques ont toujours fait preuve de bons et loyaux serviteurs de la République ; ils continueront naturellement à faire tout leur devoir. Conscients de la gravité de la situation du canton, ils ont accepté pendant nombre d'années des sacrifices importants afin d'atténuer le déficit du budget ; ils sont prêts à le faire encore dans des proportions compatibles avec leurs capacités économiques et avec le coût de l'existence, qui s'élève constamment depuis quelques mois.

Mais les propositions dont vous êtes saisis par le Conseil d'Etat sont telles que nous ne pouvons envisager sans angoisse la situation critique dans laquelle nous allons nous trouver, si elles sont appliquées. Vous nous permettrez donc de vous exposer ci-après notre point de vue sur cet important problème :

I. Avant toute chose, il importe de rappeler que la subite aggravation de la situation financière de l'Etat est due à la Caisse d'Epargne de Neuchâtel et à la Banque cantonale.

Le 8 novembre 1920, le Grand Conseil ratifiait deux conventions par lesquelles l'Etat reprenait l'actif et le passif de la Caisse d'Epargne et en confiait la gestion à la Banque cantonale. A ce moment, la Caisse d'Epargne avait 90 000 déposants pour un capital de 65 millions. Le bilan présentait un découvert de 20 780 000 fr. dont le solde devait être réglé par l'Etat à la Banque en 1940. Pour sauvegarder l'avoir de 90 000 déposants, le canton a donc pris l'engagement d'amortir en vingt ans une somme de vingt millions. Les circonstances n'ont pas permis de faire un semblable amortissement, si bien que l'on a dû prendre cette année sur le capital de dotation de la Banque cantonale, une somme de 17 $\frac{1}{3}$ millions pour éteindre le déficit de la Caisse d'Epargne.

La décision du 8 novembre a été bien accueillie dans le pays. La *Suisse libérale* du 15 novembre 1920 écrivait :

« Cette vieille fondation (la Caisse d'Epargne) a bien mérité de la patrie neuchâteloise.

» Indépendamment de ses longs et loyaux services, la masse et la nature des intérêts qu'elle renferme obligeaient l'Etat à la recueillir. Il y avait là un devoir auquel personne n'a songé qu'il pût se soustraire. »

Et le lendemain, le même journal écrivait encore :

« L'on peut affirmer que le pays est d'accord avec la décision prise pour la sauvegarde de si nombreux et si grands intérêts ».

Nous n'insisterons pas sur la récente crise par laquelle a passé la Banque cantonale. Vous avez reçu à ce sujet un rapport très complet du Conseil d'Etat.

Mais nous tenons cependant à relever que depuis longtemps la population de notre canton s'est émue de certains traitements accordés par la Banque cantonale. Ils étaient disproportionnés avec l'importance et les possibilités financières de l'établissement. Dans un petit pays comme le nôtre, ces traitements ont quelque chose de malsain.

La Caisse de retraite des employés de la Banque présente, au dire des experts, un important déficit technique, ce qui oblige l'établissement à payer à celle-ci une grosse cotisation. Elle n'en verse pas moins à d'anciens employés des pensions allant jusqu'à 8000 fr. Cette situation paradoxale d'un retraité recevant 8000 fr. alors que des fonctionnaires en activité de service à l'Etat ou à la

Banque ne gagneront pas 4000 fr. n'a été rendue possible qu'au détriment de la Banque, et, par contre-coup de l'Etat.

La disparition du capital de dotation de la Banque cantonale, de 40 millions, met à la charge exclusive de l'Etat le service des intérêts de cette somme, soit 1 790 000 fr. et son amortissement. En prolongeant cet amortissement, même pendant 80 ans, il ne faudra pas moins de 500 000 fr. par année, qui s'ajouteront au service des intérêts, de sorte que l'on peut dire que la Banque cantonale coûtera chaque année à l'Etat 2 300 000 fr. environ.

N'estimez-vous pas, Messieurs les députés, que les charges résultant de la reprise de la Caisse d'Epargne et de la crise de la Banque cantonale doivent être supportées par l'ensemble des contribuables et non, pour une part importante, par les seuls titulaires de fonctions publiques ?

II. La loi du 9 février prescrit en son article 3 qu'une réduction temporaire est opérée sur les traitements durant les années 1935, 1936 et 1937 ; elle crée, en outre, en son Titre II, chapitre II, de nouvelles échelles de traitements applicables aux fonctionnaires nommés dès le 1^{er} janvier 1935.

Nous sommes surpris que l'on veuille abandonner la première de ces dispositions, qui est une garantie de trois ans donnée aux fonctionnaires, et leur appliquer à tous, sans distinction, les nouvelles échelles de traitements. Et le Conseil d'Etat va encore plus loin. Il veut soumettre ces dernières à une réduction temporaire de 10 %, atténuée, il est vrai, par diverses exonérations, et retarder l'acquisition de la haute-paie, dont le maximum ne sera plus obtenu en 10, 13 ou 16 annuités, mais en 20 annuités.

En regard de ces mesures, permettez-nous d'insister sur le fait que, de 1923 à 1928, nos traitements ont déjà subi des réductions qui ont produit dans l'ensemble la coquette somme de 1 817 000 fr. et que les nouvelles réductions, prélevées depuis 1933, ont été estimées pour ces trois ans, à 835 000 fr. Si bien que nous pouvons dire qu'en neuf ans l'Etat nous a imposé un sacrifice de 2 650 000 fr. environ. A cela, il faut ajouter que par suite des concentrations de classes ou de bureaux, décidées récemment, nombre de fonctionnaires ont vu leur travail ou leurs responsabilités croître sans rémunération nouvelle.

III. Les propositions du Conseil d'Etat, si elles sont acceptées, produiraient une économie de 800 000 fr. sur les traitements payés par le canton, tandis que les nouvelles ressources envisagées donneraient 1 500 000 fr.

Un rapprochement de ces chiffres s'impose. Les titulaires de fonctions publiques cantonales sont au nombre d'environ 1200, à qui l'on demande un sacrifice de 800 000 fr., tandis que celui réclamé de l'ensemble des contribuables (dont ils font également partie) s'élèverait à 1 500 000 fr.

La conséquence serait que beaucoup de fonctionnaires, une fois privés d'une part importante de leurs traitements, se trouveraient dans un grand embarras. Ils ont, pour la plupart, pris des engagements en rapport avec les salaires sur lesquels ils estimaient justement pouvoir compter : loyer, assurances, apprentissages pour enfants, etc., et ne pourraient dorénavant plus les tenir qu'au prix de sacrifices considérables, nuisibles peut-être à leur santé. Les jeunes fonctionnaires mariés ne seraient plus en situation d'élever honorablement leur famille.

Les restrictions que les fonctionnaires devraient naturellement faire supporter à leurs budgets auraient leur répercussion sur le commerce. La retenue

de 800 000 fr. opérée sur les traitements se traduirait par une réduction semblable sur les achats.

IV. Au moment où vous allez vous prononcer sur l'importante question du rétablissement financier de l'Etat, vous nous permettrez de rappeler que les fonctionnaires ont déjà prouvé par les sacrifices faits de 1923 à 1928 et dès 1933, qu'ils comprennent le sérieux de la situation et qu'ils sont prêts à faire encore leur part équitable dans les circonstances actuelles.

Et nous vous demandons :

1. De ne pas imposer aux titulaires de fonctions publiques un sacrifice qui, d'après le rapport du Conseil d'Etat, serait véritablement hors de proportion avec celui envisagé pour les autres contribuables.

2. De soumettre nos traitements à une réduction temporaire, progressive, en sauvegardant la situation des fonctionnaires à faibles traitements et celle de ceux qui ont des charges de famille ; de ne pas les ramener au-dessous des chiffres fixés par les échelles votées en 1927 et en février 1935.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement notre requête, nous vous assurons, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, de tout notre dévouement.

(Suivent les signatures des responsables des diverses Sociétés.)

JURA

EXAMENS

Nous entrons à pleines voiles dans la période des examens. La *Feuille officielle scolaire* publie les avis concernant les examens en obtention du brevet d'instituteur et d'institutrice. Ceux-ci se feront en trois étapes, comme d'habitude. D'abord, les 4, 5 et 6 février : pour la gymnastique et les leçons d'épreuve ; les 2 au 6 mars : examens écrits ; les 31 mars, 1^{er} et 2 avril : examens oraux.

Il y aura aussi, ce printemps, des examens en obtention du brevet de maîtresse ménagère à Porrentruy.

M. Marchand, président de la Commission, annonce la date des épreuves en obtention du brevet de maître secondaire : fin avril, commencement de mai.

Les examens d'admission aux écoles normales sont fixés en février ; 3, 4 et 17, à Delémont ; 5, 6 et 20, à Porrentruy.

CULTURE PHYSIQUE

Il sied de relever la vogue qu'a prise chez nous, depuis ces toutes dernières années, le sport du ski. Nos pentes jurassiennes, lorsqu'elles sont couvertes de neige (ce qui n'est plus le cas en ce moment pour les versants de nos montagnes : tout est parti en quelques jours, mais cela reviendra !), s'y prêtent admirablement. Et notre jeunesse s'en donne à cœur joie pendant la saison. On voit, autour de nos villages, jusqu'à des enfants de 4 à 5 ans juchés sur leurs planchettes. Nos fillettes adorent le costume masculin de sport, bleu foncé, qui les protège si bien contre les frimas et leur permet toutes les culbutes. Je connais un établissement scolaire de jeunes filles, dont plus de la moitié des élèves se rendent en classe travesties en « garçons » à l'époque du sport. On ne perd ainsi pas de temps, après la sortie, pour aller retrouver sa luge ou ses skis. Et j'avoue que ce costume leur sied à ravir.

A propos de ce sport, signalons que l'école normale de Porrentruy organise chaque hiver des cours spéciaux de skis pour ses élèves ; il a eu lieu en décembre dernier à Moron.

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DE PUBLICATIONS ILLUSTRÉES POUR LA JEUNESSE

Ecrire sur les *fauves* quand on n'a pas la moindre cicatrice de morsure ou d'égratignure à montrer ; quand on n'a jamais chassé ni le tigre, ni le lion, pas même le guépard ; quand on ne peut fournir aucune attestation prouvant que l'on est entré un jour dans la grande cage du cirque Knie pour y déguster tout à son aise et avec le plus beau sang-froid une côtelette de mouton à la barbe des carnassiers, cela peut paraître une singulière prétention, presque de l'outrecuidance.

Aussi estimons-nous le moment venu d'expliquer en toute simplicité ce que nous avons voulu en entreprenant une série de publications illustrées sur les animaux.

Dans notre enfance, qui remonte, hélas ! à plus d'un demi-siècle, il n'y avait en Suisse romande qu'un seul journal pour les bambins : *Les Lectures illustrées*, qui avaient succédé aux *Lectures pour les enfants*, fondées en 1839 par le bon éditeur lausannois Georges Bridel. Sous la direction du pasteur Jaulmes-Cook, cette petite revue nous apportait, il est vrai, beaucoup d'histoires de source anglaise. Mais toutes n'étaient pas du genre *blanc-manger* odieux à notre grand critique romand Philippe Godet ; ni même de celui *patois de Chanaan*, qui avait le don d'agacer si fort l'écrivain vaudois le plus personnel et le plus original, la comtesse de Gasparin. (Nous ne parlons ici que des écrivains... qui n'écrivent plus.)

Quant au style, nous n'étions pas très difficiles, pourvu que sous les mots, peut-être un peu lourds et usés, nous pussions trouver de belles histoires, et qu'entre les lignes il restât quelque place pour laisser vagabonder notre jeune imagination.

Ce qui nous enchantait surtout, c'étaient les images, car jamais journal pour enfants ne mérita mieux son nom, et un titre ne répondit aussi bien au contenu : la grande et belle gravure qui couvrait la première page de nos *Lectures illustrées* était une promesse loyale et pas seulement une... amorce. Ces illustrations représentaient des scènes de genre évoquant les coutumes des divers pays du monde ; de jolis portraits d'enfants, généralement sur la couverture ; des vignettes expressives sinon toujours artistiques accompagnant des récits édifiants, parfois palpitants ;

surtout de grands dessins en pleine page dont la collection représentait au cours des années à peu près toute l'arche de Noé.

Avec des moyens moins aisés et plus coûteux que ceux que fournit aujourd'hui le clichage photographique, on comprenait alors tout aussi bien la valeur instructive et éducative de la belle imagerie. On était moins avare des grandes illustrations consacrées à un seul sujet, comme celles qui faisaient vivre devant nos yeux fort peu blasés des scènes familières de la vie de nos animaux domestiques : le combat fantastique de la mère poule contre le rat, gobeur d'œufs et saigneur de poussins ; Minet accueillant à son assiette son voisin du pigeonier, etc., etc. Ou encore des types zoologiques que nous ne pouvions rencontrer alors que dans notre journal : le polatouche, le kakatoès, le cormoran, la grue de Numidie, et vingt autres qui sont encore présents à notre mémoire visuelle.

Notre intention avait d'abord été de reprendre, et de rendre à notre jeunesse, cette riche et forte illustration. Malheureusement, quand nous fîmes des ouvertures dans ce sens, elle avait déjà passé dans la hotte du chiffonnier. Et c'était peut-être heureux : c'eût été de l'archéologie par trop récente.

Mais si l'on ne peut ressortir des sous-sols de l'imprimeur les clichés d'il y a cinquante ans, on doit continuer à s'inspirer des exemples de bonne imagerie que nos prédécesseurs s'efforçaient de fournir à la jeunesse. Qui ne se souvient encore, à cet égard, de l'*Ami de la jeunesse* et des très beaux « bois » que cette publication donnait en première page ; c'était le pendant à nos *Lectures illustrées*. Le *Rayon de soleil* en offrait également à côté d'une profusion de vignettes décoratives : frontispices, bandeaux, culs-de-lampe, que les enfants se plaisaient à copier et surtout à colorier. Cette bonne tradition avait été continuée par la modeste *Fourmi*, de l'imprimerie Pache-Varidel et Bron, qui s'est trouvée éliminée par la concurrence, mais non absolument remplacée.

Si bien qu'aujourd'hui, entre les diverses publications périodiques s'adressant aux jeunes, nous n'en avons point qui soient comparables aux vieilles *Lectures illustrées* en ce qui concerne la grandeur, la beauté et la valeur pédagogique des images.

Le livre peut y suppléer dans une certaine mesure, surtout le livre d'étrennes. Et la gent enfantine ne s'y trompe pas, celle du moins qui n'est pas blasée par le voisinage des kiosques « tout-y-va ».

Elle peut « rigoler » un instant des idioties en vogue qui nous viennent d'outre-Jura, voire même d'outre-Atlantique ; mais ce n'est pas devant ces « singeries » et autres âneries qu'elle restera longtemps en contemplation. Ce n'est pas à cette production-là, surtout, qu'elle aura plaisir à revenir pour l'éducation instinctive de son goût et de son sentiment profond.

Dans le domaine de l'imagerie, comme dans tous les autres, le facteur qualité prime de beaucoup le facteur quantité. Il n'est pas mauvais de le rappeler en ces temps de production échevelée et de coq-à-l'âne à jet continu. C'est un mérite que l'on ne relève pas assez chez nos bons photographes, comme chez les agences spécialisées de l'étranger, quand ils fournissent aux éditeurs des sujets bien étudiés, et techniquement parfaits, pour enrichir les publications qu'ils préparent pour les jeunes en ne lésinant ni sur l'espace ni sur la qualité du papier.

Et puisque nous parlons de photographes, qu'il nous soit permis de compléter notre article sur l'initiation géographique par l'image¹ en relevant l'œuvre excellente que quelques-uns des meilleurs de chez nous font par la préparation de superbes calendriers à effeuiller. Quel progrès dans cette partie depuis les premiers, qui étaient timidement lancés dans le format du calendrier ordinaire à chiffres et dont les vues, souvent indistinctes, allaient de pair avec celles que les sculpteurs sur bois introduisaient dans un manche de porte-plume aigretté d'un edelweiss.

Voilà de l'excellent matériel pour la décoration des classes et un puissant facteur d'instruction et d'éducation par l'image.

P. HENCHOZ.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN²

Utilité des capitales.

En revanche, j'ai toujours été frappé de constater combien souvent dans la vie courante on a besoin de composer des écriteaux, des pancartes, d'écrire des en-têtes, des étiquettes. Qu'on pense, par exemple, aux commerçants. N'y aurait-il pas, ici, une lacune à combler dans nos programmes primaires et secondaires ? Quand ils sortent de l'école, nos élèves savent ou sont sensés savoir toutes les subtilités de proportion de l'écriture anglaise, subtilités qu'ils ne mettront jamais en pratique, mais ils sont incapables d'écrire la plus simple

¹ *Educateur* du 30 novembre 1935.

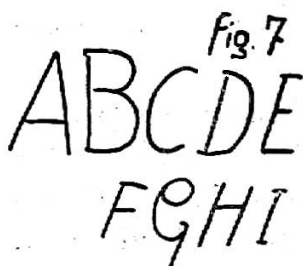
² Voir *Educateur* Nos 1 et 2.

pancarte parce qu'on ne leur a jamais appris le genre d'écriture adéquat. On voit alors des écriteaux ridicules en grosse anglaise, avec pleins et déliés, comiquement déformés.

Je pense qu'il est vraiment nécessaire d'enseigner à nos élèves primaires et secondaires quelques principes de l'art de la « lettre ». En simplifiant l'enseignement de l'écriture anglaise, selon les principes de l'écriture par traction, renonçant aux fioritures des boucles, on pourrait alors consacrer les leçons de calligraphie du degré supérieur à l'étude de la lettre, de l'écriture décorative, en commençant par les capitales.

Dans son livre sur la « Réforme de l'écriture », M. Dottrens proposait déjà :

« L'écriture en capitales relève davantage du dessin que de l'écriture proprement dite ; elle permet un débrouillage de la main et des doigts, une tenue plus aisée de la plume, elle facilite beaucoup l'étude ultérieure de l'écriture liée qui, peu à peu, se transforme en écriture courante rapide. Cette première écriture n'est pas perdue quand l'écriture courante s'acquiert ; elle continue à être exercée et utilisée comme écriture ornementale et est d'un précieux secours pour agrémenter la présentation de multiples travaux... »



Aux avantages énumérés par M. Dottrens, l'écriture en capitales en ajoute d'autres qui apparaissent bientôt dans l'enseignement du dessin.

1. Elle habitue l'élève à tracer rapidement des formes géométriques simples (cercles, rectangles, etc.), ce qui facilite l'enseignement de la décoration.
2. Elle sert d'antidote à cette inclinaison des verticales due à l'écriture anglaise penchée. Dans les premières leçons sur les capitales, les élèves seront certainement repris par cette déformation instinctive, de sorte que leur premier alphabet sera immanquablement celui de la fig. 7. Le premier résultat de ces exercices sera de redonner aux élèves le sens de la verticalité, réforme dont profitera aussitôt l'enseignement du dessin.
3. Elle introduit de la variété dans les leçons de calligraphie dont le programme intéresse trop peu les élèves.

Pour les maîtres qui désireraient introduire, ne serait-ce qu'à titre d'essai, les capitales dans leur programme d'écriture, je vais donner quelques leçons soigneusement graduées et souvent expérimentées avec des élèves de 11 à 16 ans.

La leçon d'écriture.

Au premier abord, les maîtres seront tentés de faire copier des textes imprimés découpés dans des journaux. Ce procédé ne vaut pas mieux que la copie de modèles lithographiés remis autrefois à chaque élève. On préfère recourir aujourd'hui à la leçon **collective**, avec démonstration au tableau noir, laquelle fixe mieux l'attention des élèves. Les annonces découpées dans des journaux sont utiles pour fournir aux élèves des textes. Quant au caractère, au dessin de la lettre, il vaut mieux l'expliquer au tableau à toute la classe à la fois.

La première tâche du maître est de **prévenir les fautes générales** en les signalant aux élèves au début de la leçon. Pour les fautes individuelles le maître n'a qu'à passer dans les bancs pendant que les élèves travaillent.

Les capitales tenant autant du dessin que de l'écriture, il est préférable d'esquisser les lettres au crayon avant de les passer à l'encre. Très souvent, il est nécessaire de déplacer une lettre, d'en corriger la forme : cette mise au point n'est possible que si l'élève esquisse tout d'abord une page de texte au crayon. Après que le maître a examiné le projet et indiqué rapidement les améliorations nécessaires, l'élève prend une plume Redis (N° 1 ou 2), ou à défaut une plume mousse, et repasse tous les traits à l'encre de Chine ou à l'encre ordinaire.

Il faut, avant tout, graduer les difficultés, en partant des capitales formées d'un seul trait mince, puis étudier plusieurs types d'écriture décorative pour aboutir aux minuscules.

Pour soutenir l'intérêt des élèves le maître abordera de nouvelles difficultés à chaque leçon. Il se gardera en tout cas de faire répéter la même lettre pendant toute une heure, ce qui aurait comme conséquence immédiate d'ennuyer profondément les élèves. En principe il fera changer de lettre à chaque ligne, de sorte que la même lettre ne sera répétée que 5 ou 6 fois, c'est-à-dire sur une ligne seulement.

Le papier qui convient le mieux pour ces leçons est le quadrillé dont les lignes verticales servent de guide à l'élève pour redresser ses verticales. Si les élèves n'ont que du papier ligné horizontalement, le maître leur fait tracer au crayon quelques verticales du haut en bas de la page. Cette précaution semble nécessaire au moins dans les premiers essais, sinon on n'obtiendra que des résultats dans le genre de la fig. 7, tant l'habitude de l'inclinaison est tenace.

Première leçon : Les capitales romaines.

Le maître dessine les lettres au tableau noir en signalant les particularités de chacune d'entre elles et les fautes instinctives que commettent tous les débutants. Il donne comme hauteur 4 carrés (= 2 cm. environ) et comme largeur 3 carrés (excepté quelques lettres telles que le I, J, etc.). Entre les lignes d'écriture, laisser un espace d'un carré (= $\frac{1}{2}$ cm.).

Voici les remarques les plus importantes que l'on pourra faire sur quelques lettres : le A (fig. 8) doit avoir ses deux jambages bien égaux, son sommet exactement au-dessus du milieu de la base. Eviter de le pencher comme dans la fig. 9. Dans le B, le E, le F, le H, on obtient plus d'élégance quand on place l'horizontale médiane un peu au-dessus du milieu comme le montrent les fig. 10, 16, 20 et 34, de sorte que la moitié inférieure semble plus importante que la partie supérieure. Même remarque pour le X de la fig. 41. Dans les arts, une règle constante veut qu'il y ait toujours une dominante. Les fig. 11, 17, 21, 35, 42 ne sont pas fausses ; elles plaisent simplement un peu moins à l'œil. Dans toutes les lettres dérivant du O comme les fig. 12, 14, 18, 28, il faudra esquisser d'abord un cercle bien rond ou un ovale bien vertical. C'est dans ces lettres que l'influence de l'écriture penchée est la plus frappante ; pendant longtemps, les élèves les dessineront penchées à droite comme le montrent les fig. 13, 15, 19, 29. Ne pas craindre d'insister sur cette erreur. Le K peut s'écrire comme dans la fig. 23, mais le précédent est plus élégant. Même remarque pour le M de la fig. 25 et pour le N de la fig. 27. Les lettres 24 et 26 sont plus modernes. Les formes 31 et 33 du P et du R sont classiques, mais on obtiendra plus rapidement un dessin correct en adoptant les fig. 30 et 32 où la boucle supérieure résulte d'un gros cercle complet tracé d'un seul coup. Pour le S,



qui est la plus difficile à bien dessiner, on peut tracer préalablement deux cercles l'un sur l'autre, le supérieur plus petit que l'inférieur. Dans le V, comme dans le A, il faut prendre garde que la pointe soit dans l'axe de la lettre ; la lettre penche facilement à droite.

Une fois que toutes les lettres ont été étudiées, on demande aux élèves d'écrire des mots (fig. 43). On les leur laisse trouver eux-mêmes, ce qui doublera leur plaisir. Le maître se contentera d'indiquer le genre de nom pour éviter que certains élèves espiègles n'écrivent toutes sortes d'insanités. Il peut leur imposer par exemple : noms de villes, de fleuves, de pays, de mois, de branches d'étude, etc. — (*A suivre.*)

Richard BERGER.

PRATIQUE

UN LIVRE — DES TEXTES

Je viens de lire le dernier ouvrage de M. Jean Fayard¹ et y ai trouvé un plaisir extrême. C'est un roman ou plus exactement l'histoire d'une vie qui fourmille d'observations intéressantes ; ce volume mérite de prendre place dans la bibliothèque personnelle de tous ceux qui s'intéressent à la production littéraire moderne ou tout au moins dans la bibliothèque communale.

L'auteur s'était déjà signalé à l'attention du public au moment de la publication de son premier roman « Mal d'amour » qui lui valut le prix Goncourt en 1931.

Son dernier ouvrage, « La chasse aux rêves », écrit dans une langue fluide et d'une sobre élégance, intéressera, j'en suis certain, bon nombre de nos collègues. Voici trois courts textes extraits de ce volume, qui donneront une idée du tour de l'auteur et qui pourraient être dictés avec profit aux élèves de nos classes supérieures.

A. LAGIER.

L'école communale.

Je croyais que l'école allait m'ouvrir les portes du monde.

Combien de fois, lorsque j'avais posé des questions à ma mère, m'avait-elle répondu avec impatience : « Plus tard, tu apprendras cela à l'école ! » Et je n'avais pas insisté.

¹ Jean Fayard : « La chasse aux rêves ». Fayard et Cie, Paris, édit.

Ainsi, j'allais enfin savoir tout ce que mes livres ne m'avaient pas enseigné : pourquoi les nègres étaient noirs, pourquoi le pôle était glacé, pourquoi les fées avaient des baguettes, pourquoi les abeilles piquaient, pourquoi les enfants ne naissaient pas comme les lapins et comment ils naissaient, pourquoi les chiens ne parlaient pas, pourquoi les mers avaient des marées, pourquoi les haricots poussaient tout seuls, comment les oiseaux volaient, où les nains et les géants s'en étaient allés.

J'avais sept ans. Un beau matin de septembre, on me mit de bonnes galoches et un tablier noir ; je partis allègrement vers la petite maison du village où l'instituteur répondait à toutes les questions.

(« La chasse aux rêves ». Chap. II.)

Jean FAYARD.

Les papillons.

Notre instituteur n'avait qu'une passion qui l'occupât : sa collection de papillons. Sur ce sujet, il s'enflammait et parlait soudain avec une étonnante volubilité. Il me montra les gros livres illustrés que d'admirables savants avaient consacrés, dans toutes les langues, aux papillons. Il les entr'ouvrait comme des trésors devant mes yeux émerveillés, me faisait reconnaître la Piéride du chou, le Citron, le Morio, le Paon du jour, l'Amiral et la Belle Dame. Il me montrait, sur des dessins grossis, les yeux à facettes qui peuvent regarder dans toutes les directions, les antennes, d'une incroyable finesse, les yeux secondaires, la bouche et la trompe, cette trompe extraordinaire qui peut atteindre, chez le Sphinx du liseron, jusqu'à huit centimètres, lorsqu'elle se déroule pour sucer le miel des fleurs.

Il me raconta des histoires inouïes, qui me paraissaient plus belles que les contes de fées. Certains papillons nocturnes, tel le Petit-Paon de nuit, devinaient à un kilomètre la présence d'une femelle. En revanche, le Citron ne se fie qu'à sa vue lorsqu'il cherche une fiancée, et sa vue est faillible, comme celle des hommes ; il voltige alors derrière des morceaux de papier, étourdiment, et prend un tesson de bouteille pour une demoiselle Citron.

(« La chasse aux rêves ». Chap. II.)

Jean FAYARD.

Les animaux domestiques.

L'homme effraye tous les animaux sauvages qui s'accommodent à peu près les uns des autres, au point que, à son approche, tous s'enfuient ou se figent.

Nous ne connaissons que les animaux domestiques ; eux seuls ont perdu la pudeur et s'ébattent sous nos yeux sans contrainte. Mais justement ces animaux domestiques sont, moralement, les frères inférieurs des bêtes sauvages qui n'ont pas voulu capituler, qui poursuivent dans les bois leurs aventures silencieuses.

J'étais, comme La Fontaine, pour le loup contre le chien. Je n'aimais plus guère, depuis que je connaissais les habitants de la forêt, mes amis de naguère : mes grosses poules gloussantes, mes coqs avantageux, mes lapins de chou grassouille et privés d'inquiétude, mes canards rouennais sûrs du lendemain et qui avaient préféré leur ventre à leurs ailes.

Tous vivent dans le bruit, le bavardage inutile, les vantardises. C'est à l'homme, leur ennemi ancestral, qu'ils demandent protection ; l'homme les abrite, les plume, les tond, les épile, prend leurs œufs ou leurs petits et les tue

sans qu'ils s'étonnent beaucoup : c'était sur le contrat ; en revanche, ils ont le droit de caqueter tout leur saoul.

(« La chasse aux rêves ». Chap. III.)

Jean FAYARD.

VARIÉTÉ

VIVANT ALPHABET

La tête dans les mains, étendu tout de son long sur le tapis, Claudy considère 26 cubes de bois rouge qu'ornent en blanc les lettres de l'alphabet français. Le regard grave, le front barré d'un sillon profond, il tente de reconnaître les signes bizarres qui lui permettront un jour de lire et d'écrire...

Alors, en voyant Claudy, il me souvient de Tibérius Claudius Atticus Hérode, le fameux rhéteur, philosophe et consul du second siècle de notre ère, maître vénéré des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus, constructeur de l'Odéon d'Athènes qui porte son nom, et que ses contemporains avaient baptisé « le roi de la parole ».

Il avait un fils chéri, nommé Atticus, comme lui. L'écrivain Philostrate raconte que pour lui apprendre à lire, son père lui avait donné vingt-quatre esclaves qui avaient chacun l'une des vingt-quatre lettres grecques peinte sur la poitrine. Voulait-il revoir son alphabet ? les esclaves disposés sur un rang, en face de l'enfant, dans l'ordre normal des lettres, constituaient un alphabet vivant. Un mot, et les esclaves faisaient demi-tour ; le petit Atticus essayait de répéter par cœur. Une lettre échappait-elle à sa mémoire ? l'esclave qui la portait se retournait alors, et l'enfant continuait.

Les 17^e, 24^e, 12^e, et 7^e esclaves venaient-ils se placer devant lui ? Leur ensemble composait le nom de *Rome*, alors maîtresse du monde... Sur un signe du jeune disciple, les esclaves dociles se séparaient en deux groupes distincts : les sept voyelles d'une part, les dix-sept consonnes de l'autre ; en unissant deux voyelles, il formait les diphtongues si douces à prononcer ; en ajoutant un léger signe aux lettres de l'alphabet, il créait les chiffres aux multiples combinaisons...

Mais Claudy m'arrache à mes réflexions : « Comment donc faut-il écrire *papa*, puisqu'il n'y a qu'un *a* et qu'un *p* ? »

P. CHESSEX.

BIBLIOGRAPHIE

The Role of Intonation in Spoken English, par Mlle Dr phil. Maria Schubiger.

Librairie Fehr, St-Gall. Prix : fr. 4.—.

L'enseignement moderne des langues a remis en honneur l'étude du langage parlé. De là, l'intérêt voué depuis une vingtaine d'années à la phonétique, à la représentation graphique des sons.

Ce petit livre va plus loin en ce qui concerne l'anglais. Il étudie l'intonation en fonction du sens ; c'est tout un nouveau domaine de grammaire théorique que nous voyons surgir, puisque le sens des mêmes mots, voire de phrases identiques en apparence, change considérablement suivant l'intonation qui leur est donnée.

L'ouvrage n'est à la portée que des lecteurs cultivés lisant couramment l'anglais.

E. B.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

LE GLOBE TERRESTRE

DE

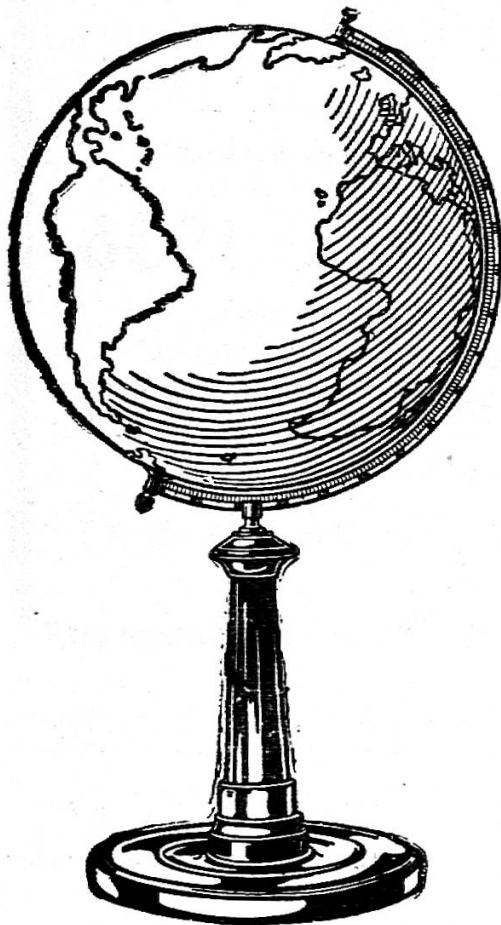
WAGNER ET DEBES

Complètement mis à jour par H. FISCHER

ÉCHELLE DE 1:42 000 000

au prix de Fr. 30.—

Ce globe mesure 96 cm. de circonférence et 34 cm. de diamètre. Il porte de nombreuses indications topographiques, montagnes et fleuves, ainsi que les grandes subdivisions politiques des pays et les principales lignes de chemins de fer. Parmi les objets qui peuvent servir à l'enseignement de la géographie, le GLOBE TERRESTRE a une importance toute particulière. N'est-il pas un des moyens les plus suggestifs pour réaliser aux yeux des enfants de simples expériences d'une grande portée?



Cette sphère, montée sur un pied, fait comprendre à l'élève, mieux que des mots, la forme de notre terre, sa situation par rapport au soleil et aux planètes, sa rotation autour de son axe (phénomène du jour et de la nuit), sa révolution autour du soleil (saisons), etc. Cela ne représente-t-il pas précisément les faits élémentaires de la science géographique qu'il est indispensable de fixer dans l'esprit des élèves? Combien est plus vivant, plus actif un enseignement où l'expérience faite par le maître, répétée par les élèves, ajoute un élément concret et même tactile au souvenir visuel.

L'examen de la forme du globe terrestre, de la répartition des terres et des mers, des zones climatiques, des méridiens et des parallèles et de leur utilité comme points de repère à la surface de la terre, de la situation de

l'Europe par rapport au monde, de celle de la Suisse par rapport à l'Europe, l'origine du système métrique, etc., voilà quelques-unes des questions qui gagnent infiniment à être abordées quand on dispose de cet admirable instrument de travail qu'est un GLOBE TERRESTRE.

Empaillage

de tous les
animaux
pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1936-1937 :

LUNDI 20 AVRIL 1936

Examens d'admission :

LUNDI 20 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : **14 ans**

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES AVANT LE
30 MARS 1936

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du «Bulletin»:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ERNEST BRIOD et JACOB STADLER

professeurs d'allemand

COURS DE LANGUE ALLEMANDE

en trois parties

Trois volumes in-16, illustrés, cartonnés.

Présentation du vocabulaire et des faits grammaticaux dans des textes. Forme inductive des leçons grammaticales. Marche progressive, prudente et sûre, évitant les confusions de notions et proportionnant l'effort aux possibilités du moment. Lexiques et résumés grammaticaux. Agencement des volumes facilitant le travail individuel et l'étude personnelle.

1^{re} partie (Cours inférieur).

Cours élémentaire de langue allemande, par E. Briod.

6^e édition. Cartonné, 240 pages 3 fr. 50

2^e partie (Cours moyen).

Cours de langue allemande, par E. Briod et J. Stadler.

4^e édition. Cartonné, 224 pages 3 fr. 75

3^e partie (Cours supérieur).

Cours de langue allemande, par E. Briod et J. Stadler.

2^e édition. Cartonné, 224 pages 4 fr.

Cours des classes primaires supérieures (faisant également suite au Cours élémentaire) :

La troisième année d'allemand, par E. Briod (coll. J. Stadler) 3 fr. 50

LECTURES ALLEMANDES

L'étude grammaticale doit être accompagnée, dès la deuxième partie, par des lectures conduisant l'élève, par étapes graduées, de la langue d'étude à l'expression littéraire.

1^{re} Partie. (Natur und Mensch, Kürzere Erzählungen. Aus dem Alltagsleben. Längere Erzählungen. Deutsches Wesen.) Broché, 144 pages 2 fr. 50

2^e partie. Textes de bons auteurs : contes, récits, nouvelles, fragments divers, faits d'histoire, souvenirs littéraires, actualités, impressions de voyages ; quelques chefs-d'œuvre lyriques. Broché, 144 pages 2 fr. 50
Les deux parties ensemble cart. 4 fr. 50

LES VERBES ALLEMANDS CONJUGUÉS

Un vol. in-16 broché toile souple 1 fr. 80

Ce petit livre donne des paradigmes pour chaque catégorie de verbes et en outre les cinq temps fondamentaux de tous les verbes simples, forts et mixtes. Il renseigne aussi sur une foule de points que les cours grammaticaux ne peuvent préciser : verbes à deux auxiliaires, verbes forts ou faibles suivant le sens, formes pleines ou abrégées, particules séparables ou non, etc., dans le minimum de place, avec le maximum de facilité de recherches. Des exemples précisent l'emploi des formes divergentes.